

Je me sépare : la MSA à mes côtés

Vos démarches



JE ME SÉPARE : QUELLES-SONT MES PREMIÈRES DÉMARCHES SUITE À CE CHANGEMENT DE SITUATION ?

Je m'informe, j'estime mes droits sur provenceazur.msa.fr

Une publication dédiée «Je me sépare» m'apporte toutes les informations dont j'ai besoin. Je peux la trouver dans la rubrique «Votre MSA vous accompagne» de l'espace «Particulier». Un simulateur de droits est également à ma disposition dans la rubrique «Nos services en ligne > Outils de simulation» de l'espace «Votre MSA».

Si ce n'est pas déjà fait, je crée mon espace privé pour effectuer mes démarches en ligne

Mon espace privé me permet de réaliser mes démarches rapidement et simplement sans avoir à me déplacer. Je peux également réaliser certaines d'entre elles depuis mon smartphone avec l'application «Ma MSA & moi».



En cas de difficultés pour créer mon espace privé, je contacte l'assistance Internet :

03 20 900 500 (service gratuit)

J'effectue mes démarches

- Je déclare mon changement de situation (que je sois déjà bénéficiaire de prestations ou non): la déclaration de séparation concerne les personnes vivant en couple, qu'elles soient mariées, pacsées ou en concubinage> service en ligne Déclarer un changement de situation depuis mon espace privé.
- Je déclare mes nouvelles ressources: si je perçois déjà des prestations familiales à la MSA, je dois <u>Déclarer mes ressources pour les prestations familiales</u> depuis mon espace privé. Ces informations me permettent d'ajuster le montant de mes prestations ou de m'ouvrir droit à de nouvelles aides.
- Je mets à jour mes coordonnées :
 - Adresse postale, mail, téléphone : service en ligne > mon compte> paramètres du compte
 - Mon RIB si nécessaire : service en ligne > Mes dossiers > gérer mes coordonnées bancaires

COMMENT LA MSA PEUT-ELLE M'ACCOMPAGNER?

Rendez-vous personnalisé

À tout moment, si j'ai des questions, besoin de faire le point sur mes droits: je peux demander un RDV physique ou téléphonique avec un conseiller MSA depuis mon Espace privé, rubrique Contact et échanges > Rendez-vous > Demander un rendez-vous



Pour faciliter son versement et

m'orienter dans les démarches à suivre. la MSA propose le service public des pensions alimentaires à tous les parents séparés ou en cours de séparation



Prestations

Pour m'aider dans ce moment difficile. mes aides vont être recalculées. Je pourrai peut-être bénéficier de l'allocation de soutien familial, des aides personnelles au logement ou de la Prime d'activité



Aides financières

Si ma situation et mes ressources le justifient, la MSA peut m'attribuer un secours financier pour faire face à des dépenses exceptionnelles



En fonction de ma situation et de mes ressources, la MSA peut prendre en charge partiellement l'intervention d'une travailleuse familiale



Médiation familiale

Pour aborder, avec mon ex conjoint(e), les questions liées à la séparation et aux enfants lors d'un temps d'écoute et d'échange, la MSA met à ma disposition les informations nécessaires sur le site Internet provenceazur.msa.fr



Violences conjugales

Si je suis victime de violences conjugales, la MSA peut me verser une aide d'urgence pour faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.



Espace de rencontre

Pour maintenir, préserver ou rétablir les relations familiales dans un lieu neutre, la MSA met à ma disposition les informations nécessaires sur le site Internet provenceazur.msa.fr

